

La Lettre écologique

Institut éthique et politique Montalembert



« Vous avez beau ne pas vous occuper de politique, la politique s'occupe de vous tout de même. »

Charles de Montalembert

Édito Écologie subsidiaire par Ludovic Trollé

Le mouvement des gilets jaunes semble s'éterniser. Comment hiérarchiser les causes du malaise ambiant ? Les dimensions sociales ne suffisent pas à expliquer la violence qui s'est exprimée.

Au fil des années, la pensée unique a pu étouffer les populations sous de fausses priorités sociales, des solutions économiques inopérantes, des appels injustes à de nouvelles formes de solidarités, ou sous des faux-semblants sur les questions de sécurité.

Dissidence et subsidiarité

En matière écologique également, les pseudo-consensus sont vécus comme des arguments d'autorité peu crédibles. Malheureusement, aucun discours dissident ne vient servir de soupape à des opinions de moins en moins convaincues par les fondements scientifiques avancés. Dans nos sociétés imparfaites, il est des formes de dissidences qui, en étant subversives contre le mensonge et les postures autorisées, contre les idéologies et les faux consensus, se mettent ainsi au service de la vérité et du bien commun. Elles peuvent être animées par un désir de vérité.

C'est quand le dissident appelle à la subsidiarité et affirme la vérité qu'il devient ferment de richesse pour la société. L'étymologie du mot « subsidiarité » est celle d'une aide (*subsidium*), qu'une autorité supérieure doit apporter aux cellules sociales les plus réduites. Dès lors, chacune de ces cellules se voit donner les moyens d'exprimer ses propres capacités de pensée ou de recherche, bref, sa vocation.

Vers une écologie subsidiaire

Il en va de la liberté des plus humbles membres d'un corps social, et de la solidarité qui les unit aux autres. Là où la subsidiarité est un principe permanent de l'action, la dissidence ne devrait être qu'un moyen temporaire. En cela, subsidiarité et dissidence sont deux démarches d'ordres différents. Toutefois, la capacité d'une société à laisser émerger les dissidences est un indicateur du niveau de subsidiarité vers lequel elle tend.

La subsidiarité appliquée à l'écologie se suffit à elle-même car elle porte par essence la contradiction à la pensée globale. Là où des décisions écologiques punitives se mettent au service de pouvoirs de plus en plus liberticides, l'écologie subsidiaire apporte une alternative : l'intelligence du cœur et une responsabilité personnelle. Elle est une éthique politique qui recherche le bien commun, et non une idéologie. Une écologie subsidiaire rend libre.

9 C'est le nombre des « limites planétaires » que l'homme aurait transgressées en matière de climat, d'ozone, de particules fines, d'acidité des océans, d'eau douce, de biodiversité, etc. Ce concept a été détaillé dans une publication parue dans *Science* en 2015. Ban Ki Moon l'a évoqué à l'ONU, et les auteurs l'ont présenté à Davos comme un acquis de la science. Pourtant, une lecture attentive de l'article révèle les réserves des auteurs eux-mêmes sur les indicateurs dont ils disposent et les conclusions qu'ils en tirent.

Actualité

Dans un rapport consacré au « soutien aux énergies renouvelables », la Cour des comptes a estimé à 121 milliards d'euros les moyens publics alloués au secteur. Les contrats sur l'éolien vont coûter 41 milliards en vingt ans, pour environ 2 % de la production française d'électricité. Le soutien à l'électricité photovoltaïque pèsera au total 38 milliards pour les finances publiques, pour seulement 0,7 % de la production.



Un collectif de députés issus de la majorité et de l'opposition s'est alarmé : « La France connaît une véritable crise de saturation de l'implantation des éoliennes. L'acceptabilité sociale est tellement faible qu'on arrive à un niveau de taux de recours [juridique] de l'ordre de 70 % sur toute la France. »



Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, a mis en place des réunions pour impliquer tous les lycéens dans « la transition écologique et le développement durable ». Dans sa circulaire du 15 mars 2019, on ne trouve aucune place pour une quelconque forme d'écologie subsidiaire. Le débat contradictoire sur les causes du réchauffement est exclu du champ des échanges. Il n'était prévu de débattre que « sur les enjeux climatiques et sur les propositions de réponses ». Avec cette réflexion encadrée de près, ne laisserons-nous pas aux générations futures une jeunesse mise au pas ?

Écologie subsidiaire : méfiez-vous des imitations

Plutôt que d'opter pour une écologie subsidiaire, beaucoup préfèrent l'écologie de la contrainte, ou encore le principe d'« exacte adéquation ». Des systèmes souvent peu soucieux de la dignité de l'homme et de la recherche de la vérité.

Dans la famille des qualificatifs de l'écologie, l'Institut Montalembert appelle à l'écologie subsidiaire. Cette dernière a le mérite de se fonder sur une recherche de vérité, d'éthique et de solidarité, fondements anthropologiques du bien commun (cf. page 4).

Dans une écologie subsidiaire, on pense local pour agir local, et pour cela chacun doit avoir les moyens de construire sa propre opinion.

En science, une position solide ne peut venir que du débat contradictoire. C'est cette méthode qui fait grandir la connaissance en la rapprochant de la réalité. Quand la discussion est étouffée, contrôlée, voire inexistante, la société perd une richesse de progrès. Inéluctablement, le consensus imposé conduit à la tyrannie d'une bien-pensance qui n'a rien de scientifique.

Le climat a bon dos

Force est de constater qu'il est souvent facile, et plus vendeur, d'accuser le climat plutôt que de reconnaître ses propres erreurs.

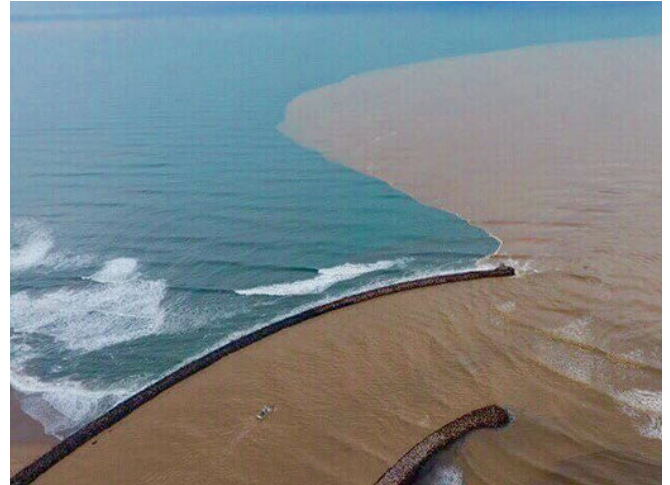
En octobre 2018, certains ont voulu expliquer les inondations dans l'Aude par le réchauffement climatique. Les journalistes couvrant ces événements étaient probablement trop habitués à relayer le « penser global ». Or, un peu plus d'« observer local » permet de comprendre pourquoi les rivières débordent :

- parce qu'elles ne sont plus curées ;
- parce que les rives ne sont plus nettoyées ;
- parce que les embouchures ne sont plus draguées, faute d'activités de cabotage qui justifiaient ces opérations mais surtout pour ne pas bouleverser les écosystèmes des zones envasées ni déverser des boues en mer ;
- parce qu'on refuse de construire des réserves d'eau en amont pour réguler les flux, notamment pour des raisons écologiques ;
- parce qu'enfin la couverture sans cesse croissante de terres souvent arables par du macadam empêche l'eau de s'infiltrer lentement dans la terre.

Coercition et punition

Plutôt que de réfléchir et d'agir à l'échelle locale, certains défendent une « écologie de la contrainte ».

Celle-ci s'appuie sur des normes qui prétendent à viser un bien, un peu comme l'interdit du meurtre ou de l'inceste. L'expérience humaine de millénaires d'interdits sociaux ont certes permis l'émergence des sociétés modernes. Mais on ne peut pas comparer cette sagesse ancienne avec la prolifération de normes écologiques qui relèvent de sciences souvent très récentes et n'ayant pas purgé leurs débats internes. La matérialité des faits en matière d'environnement est extrêmement difficile à établir. L'écologie de la contrainte court donc le risque d'imposer des normes, des lois, des mesures coerci-



Quand l'Aude en crue colore la Méditerranée (photo Benjamin Granel).

tives, voire des sanctions sous forme de taxes. Or ces mesures, visant le global, ne seront que chimères tant que les problèmes sont mal posés. Au contraire, des responsabilités prises aux niveaux subsidiaires constituent des viviers inépuisables de solutions locales.

La gouvernance mondiale dans le viseur

Si on n'applique pas le principe de subsidiarité en écologie, l'idée apparaît qu'il existerait une élite capable de tout maîtriser, de connaître les problèmes. Et donc en mesure d'établir ce qui convient à chaque échelon de la société. Cette « exacte adéquation » est un prétendu principe d'action politique auquel le politologue Guy Héraud a consacré de nombreux travaux. Ce principe peut effectivement proposer des solutions locales... mais ces dernières sont imposées par le haut.

Dans l'exacte adéquation, chaque niveau de collectivité reçoit, d'une source supérieure mal définie, la compétence pour résoudre des questions qui, en raison de leur nature, ne seraient solubles qu'au sommet hiérarchique.

Malheureusement, la tentation est grande, en écologie, de concevoir des problèmes globaux qu'on ne pourrait résoudre qu'au niveau mondial. Depuis la conférence de Stockholm de 1972, la gouvernance environnementale prospère : « À problème mondial, gouvernance mondiale. »

Le « penser global » oublie souvent les réalités locales, qualifiées avec dédain de « contingentes ». Même les sacrifices écologiques ne sont jamais gratuits. Les « petits gestes » prennent du temps et finissent par avoir un coût. Ils constituent même une charge mentale importante qui détourne de l'essentiel. La vie est elle-même contingente.

L'exemplarité d'une écologie subsidiaire

De plus en plus d'armées, d'entreprises et d'universités des grands pays démocratiques financent des structures de type *red team* (« équipe rouge »). Ces groupes, à l'instar de « l'avocat du diable » dans les procès canoniques, sont chargés de porter la contestation en adoptant la thèse minoritaire. D'autres organisations pourraient utiliser ces techniques :

- Le Parlement pourrait accorder des budgets de recherche, en écologie et climatologie, à des universitaires dissidents chargés de rendre des comptes, annuellement et publiquement, devant l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST).
- L'Église, experte en humanité, pourrait être exemplaire en la matière et intégrer des chrétiens de sensibilité dissidente, par exemple dans la commission Famille et Société de la conférence épiscopale. L'Institut Montalembert fait l'expérience, dans ses discussions, d'une aspiration au débat sur les principes mêmes de la doctrine sociale.

📣 Réfutabilité

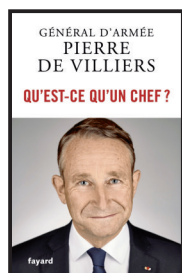
« Le critère de la scientificité d'une théorie réside dans la possibilité de l'invalider, de la réfuter ou encore de la tester. »

Karl Popper, *Conjonctures et réfutations*



🔍 Bibliographie

Pierre de Villiers, *Qu'est-ce qu'un chef ?*, Fayard, 2018. L'ouvrage de l'ancien chef d'état-major des armées analyse en filigrane la dissidence comme la conséquence de l'absence de chef aux différents niveaux de



l'appareil d'État. « La rencontre devient rare entre ceux qui décident et ceux qui mettent en œuvre. Les dirigeants aujourd'hui, d'une certaine manière, exercent leurs responsabilités sous de multiples contraintes décourageantes. Ils se mettent en posture de survie, en attendant meilleure fortune. Combien de PME me le disent régulièrement : "Tout est fait pour nous étouffer de contraintes. Du coup, on ne se développe pas. On attend des jours meilleurs." » (p. 198).

Bernard Manin, « **Priorité du débat contradictoire sur la discussion** », *Raisons politiques* 2011/2 (n° 42).

L'auteur souligne explicitement les bienfaits du débat contradictoire et de la confrontation des arguments *pro* et *contra*. « Pour permettre la prise en compte des raisons opposées, il est souhaitable que, sur une question donnée, un débat contradictoire oppose des orateurs devant le public délibérant. »



Références

1. W. Steffen *et al.*, « Planetary Boundaries », *Science*, 2015.
2. WMO, *Scientific assessment of ozone depletion: 1994*, p. 261.
3. GIEC, AR5 GT2, § 2.6.2. (cf. *Lettre écologique* n° 4).
4. OMS, *Burden of disease from the joint effects of Household and Ambient Air Pollution for 2012*, « Summary of results », version 2.0, 2016.



Glossaire

Limites planétaires

Concept lancé par l'ONU à partir d'une étude scientifique¹ et utilisé en opposition aux principes d'une écologie subsidiaire :

- les indicateurs retenus sont fragiles (cf. ci-dessous) ;
- les prétendus problèmes globaux justifient une gouvernance mondiale non subsidiaire ;
- les procédures d'élaboration de consensus ne souffrent aucun débat contradictoire subsidiaire ni aucune dissidence scientifique.



Indicateurs

Trou d'ozone. Le protocole de Montréal signé en 1985 a interdit l'utilisation des gaz de type CFC. Mais les instances officielles de l'ONU ont reconnu que « notre manque de compréhension des mécanismes détaillés de la dénitrification, de la déshydratation et des processus de transport réduit notre confiance dans ces prévisions du modèle² ».

Climat. Le GIEC affirme que la probabilité est de 95 % que la cause du réchauffement soit anthropique. Mais il reconnaît que « les probabilités objectives et subjectives ne sont pas toujours explicitement distinguées³ ».

Particules fines. De nombreux discours politiques font état de 7,2 millions de décès annuels de la pollution (48 000 en France). Mais l'Organisation mondiale de la santé reconnaît qu'« au vu des limitations, les estimations de l'impact sur la santé de la pollution de l'air doivent être interprétées avec précaution⁴. »

Acidité des océans. L'étude de référence de 2015 s'appuie sur un indicateur d'état de saturation de l'aragonite (Ω_{arag}). Mais l'étude reconnaît qu'« aucune nouvelle preuve n'a émergé » et que « l'hétérogénéité géographique est importante pour suivre la nature de limites pour les océans du monde¹ ».

Une écologie subsidiaire enracinée dans la doctrine sociale

Le principe de subsidiarité contient des caractéristiques de solidité et de flexibilité capables d'orienter le phénomène de la mondialisation. M^{gr} Giampaolo Crepaldi¹ propose quatre prismes de lecture et d'application de ce principe².

1. Éthique et anthropologie

Ces deux dimensions sont liées à la dignité de la personne humaine, à sa liberté originelle. Respecter ces caractéristiques implique d'exercer la subsidiarité.

En effet, les droits humains impliquent d'être autorisé à faire et la justice comporte une équité dans cette autorisation à faire, à donner quelque chose de soi. Par exemple, le droit à l'erreur de chaque homme relève du principe de subsidiarité.

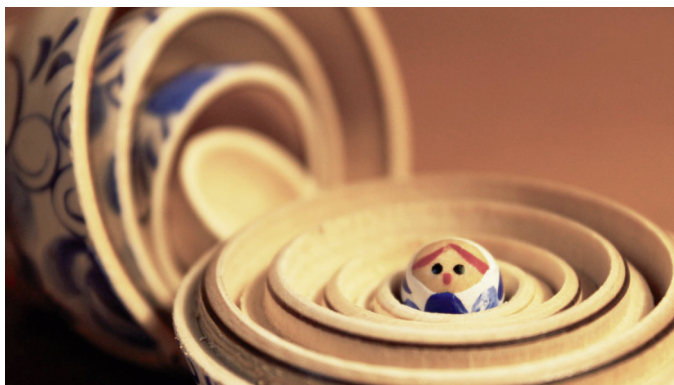
Les urgences mises en avant par les écologistes militants peuvent devenir des alibis à des structures de suppléance permanentes, souvent liberticides. « Le principe de subsidiarité protège les personnes des abus des instances sociales supérieures », explique le *Compendium* (§ 187). Car confiance en l'homme rime avec patience.

La résilience de nos équilibres planétaires est probablement plus puissante que les erreurs humaines, même accumulées par des milliards d'individus. Le respect de ce droit de l'humanité à suivre des chemins détournés est une forme d'aide (*subsidium*) donnée aux personnes pour qu'elles puissent développer leur capacité d'agir par elles-mêmes, c'est-à-dire d'être libres.

2. Politique

La personne humaine est un tout, qu'aucun contenant politique ne peut renfermer. La grandeur de la politique vient du fait qu'elle est au service de la personne, et ses limites, de ce qu'elle est incapable de sauver la personne.

Le politique peut-il sérieusement prétendre mettre en place des structures non subsidiaires chargées de sauver la planète ? La dissidence et le principe de subsidiarité



appellent à préférer le concept d'autorité à celui de souveraineté. La manifestation de pouvoir d'un groupe face à un autre est ferment de division. Au contraire, l'autorité se traduit par une bienveillance manifestée envers celui qui défend un autre point de vue, ce qui est potentialité d'une unité plus profonde.

3. Social

Le principe de subsidiarité a une signification éducative : la participation s'apprend en participant. L'opinion publique n'est pas une donnée mais le résultat d'un débat, plus ou moins approfondi, plus ou moins ouvert. La meilleure façon d'éduquer à la responsabilité est d'ouvrir des espaces où les groupes et les peuples puissent agir de manière responsable pour leur propre bien.

En matière d'écologie, la participation de chacun à des débats contradictoires a une valeur éducative. Ainsi, même un non initié aux questions scientifiques a la capacité de juger de la qualité d'un débat. Il est facile de discerner ceux qui manient l'invective, la peur et le flou, de ceux qui expliquent, vulgarisent en posant des questions simples, et éduquent à la prise de recul. Écoute de l'autre et vérité ont partie liée.

4. Théologie

Les significations qui précèdent sont accessibles à tous. Mais pour le chrétien, la subsidiarité prend un sens particulier en exprimant l'ordre de la création et de la rédemption voulu par Dieu, qui a créé l'homme libre. Il a décidé de lui donner la vie, non pas en se substituant à lui mais en l'appelant à collaborer avec lui. Le plan divin passe mystérieusement par ce que l'homme peut et veut donner. Dieu ne commande pas à l'homme. Il nous a appelés « amis ». En s'incarnant en Jésus Christ, Dieu ne s'est pas superposé à l'humain en l'écrasant, mais il l'a élevé, en lui permettant d'espérer surmonter les limites de la solidarité humaine. Les religions fondamentalistes considèrent l'homme comme un exécutant. Pour le christianisme, il est un collaborateur, appelé à donner en réponse à ce qu'il a reçu.

1. Secrétaire émérite du Conseil pontifical Justice et paix, coordinateur de la rédaction du *Compendium de la doctrine sociale de l'Église* (2004).

2. Conférence du 7 mai 2009 devant l'Institut politique Léon-Harmel.